



Groupe PDC Vétroz-Magnot
Par M. Xavier Gaillard
Route Cantonale 130
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Stéphane Germanier
027 345 37 70
stephane.germanier@vetroz.ch

Vétroz, le 16 juin 2014

Concerne : Réponse à votre postulat « Sécurité routière et circulation piétonne » du 25 mars 2013

Monsieur,

Par la présente, nous vous apportons la réponse à votre postulat du 25 mars 2013 concernant la sécurité routière et la circulation piétonne sur la Route du Levant ainsi que l'Avenue de Derborence.

Concernant la **Route du Levant** une bande longitudinale, correspondant à un trottoir, a été aménagée. Cette bande sera prolongée sur le dernier tronçon qui sera refait ultérieurement.

De plus, le rehaussement du carrefour avec la Rue Pré-Fleuri est à l'étude afin de créer un nouvel élément de ralentissement. Par la suite, si la circulation n'était toujours pas modérée de manière satisfaisante, des ralentisseurs supplémentaires (du type bacs à fleurs) pourraient être ajoutés.

En ce qui concerne l'**Avenue de Derborence**, une bande longitudinale a également été aménagée du côté est. De ce fait les jeunes marchent d'un même côté, ce qui clarifie l'utilisation de la rue.

D'autres mesures ont été prises afin de modérer la circulation et de ralentir les véhicules :

- le déplacement du portique « 30 » avant le passage sous route,
- la création de la Route des Rottes comme axe prioritaire, avec perte de priorité au croisement des deux rues,
- la signalisation « Interdiction aux camions » qui sera apposée durant l'été sur le tronçon entre le Cycle d'Orientation et la route des Rottes : la procédure de demande arrive en effet

à terme et une réponse positive de la Commission de Signalisation nous parviendra prochainement.

Nous sommes également conscients qu'un éclairage public allant du CO de Derborence au Garage du Levant serait un atout indéniable afin d'améliorer la sécurité des piétons, et étudions constamment toute nouvelle mesure à même de faciliter la circulation piétonne.

Dans l'intervalle et en espérant ainsi avoir répondu à votre sollicitation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Copie pour information à : M. Nicolas Huser, Pdt du Conseil général, 1963 Vétroz